

PC 4- NOTICE DESCRIPTIVE

Nom du projet :			Dossier de Permis de Construire Centrale agrivoltaïque des Bussières		Architecte :		Maître d'ouvrage : Centrale agrivoltaïque des Bussières		Légende :	
Contenu du plan :			PC-04 NOTICE DESCRIPTIVE		 I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		 ESCOFI L'ENERGIE DURABLE DES TERRITOIRES 2, rue de l'Epine 59650 Villeneuve-D'Ascq mail : manon.achalme@escofi.fr tél : +33 6 40 44 11 87			
Commune (s):			Commune de Menaucourt (55500)							
Echelle :		MENAUCOURT PC-04								
Date										
27/08/2026				Format papier: A3				P.32/60		



Dossier de demande de permis de construire et documents associés

Centrale agrivoltaïque des Bussières
Communes de Nantois, Naix-aux-Forges et Menaucourt (55)

Adresse du site : lieu-dit Le Poirier Tata
55500 Nantois

Date de dépôt : Décembre 2024

PC 4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet



Centrale agrivoltaïque des Bussières à Nantois, Naix-aux-Forges et Menaucourt (55) – Dossier de demande de permis de construire
PC 4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Nom du projet :			Dossier de Permis de Construire Centrale agrivoltaïque des Bussières		Architecte :		Maître d'ouvrage : Centrale agrivoltaïque des Bussières		Légende :	
Contenu du plan :			PC-04.1 NOTICE DESCRIPTIVE		<div>I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS</div>		Contact : <div> L'ÉNERGIE DURABLE DES TERRITOIRES</div> <div>2, rue de l'Epine 59650 Villeneuve-D'Ascq mail : manon.achalme@escofi.fr tél : +33 6 40 44 11 87</div>			
Commune (s):			Commune de Menaucourt (55500)							
Echelle :		MENAUCOURT PC-04.1								
Date		Format papier: A3								
27/08/2026										

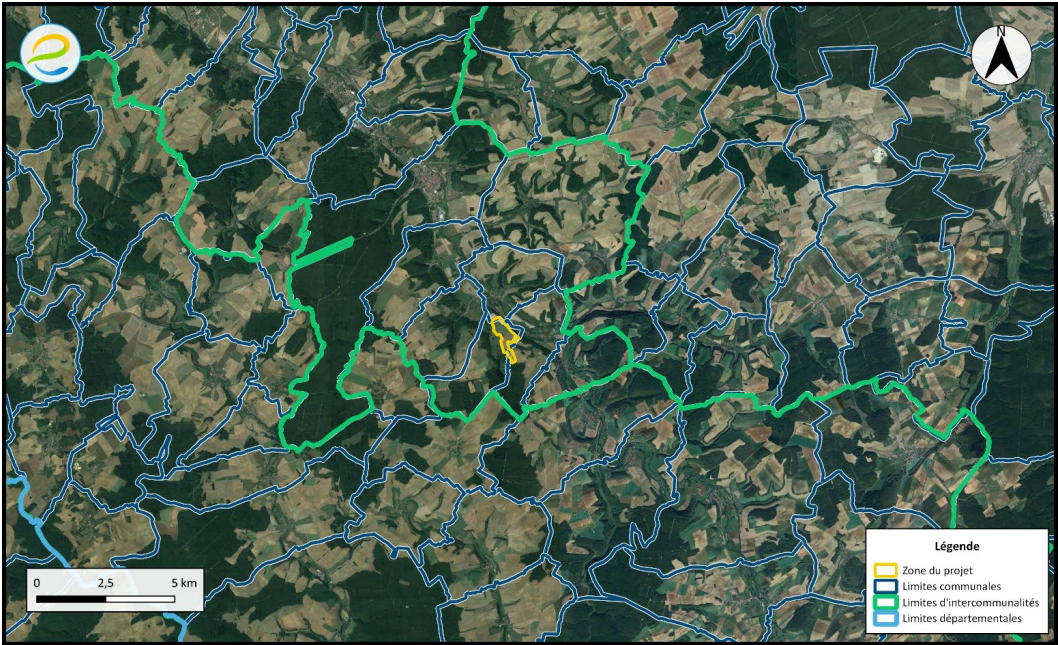
P.33/60



I. Notice descriptive du terrain

1. Localisation

Le présent dossier concerne l'installation d'une centrale agrivoltaïque sur les communes de Nantois, Naix-aux-Forges et Menaucourt, appartenant à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, située au sud du département de la Meuse (55) en région Grand-Est.



Localisation de la zone du projet

Le site retenu comprend 7 parcelles cadastrales (YB 4 à Naix-aux-Forges, ZB 1, 5 et 13 et ZA 48 à Nantois et YC 5 et 6 à Menaucourt) correspondant à 58.3 ha, comme le présente la pièce 1 (PC1) du dossier.

2. Situation paysagère locale

Le projet s'inscrit dans l'unité paysagère « plateau Barrois et Argonnais » qui correspond à un relief vallonné, composé de vastes parcelles agricoles surplombées par d'épais boisements. Ces grandes surfaces de cultures sont prépondérantes, très rarement interrompues par des pâturages ou quelques lignes de ripisylve. La forêt est toujours présente et forme un horizon quasi permanent.



Paysage typique du plateau Barrois et Argonnais

3. Description de l'état initial du terrain

Le terrain sur lequel s'implante le projet est un terrain agricole situé sur un plateau. Des serres maraichères sont entourées au Nord et au Sud par des îlots de cultures fourragères principalement. Des bois bordent le terrain au Nord-Est et au Sud-Ouest, et une haie est présente sur le bord Nord-Ouest du terrain.



Zone d'étude

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Centrale agrivoltaïque des Bussières		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :		
Contenu du plan :		PC-04.2 NOTICE DESCRIPTIVE		<div>I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS</div>	Contact :			
Commune (s):		Commune de Menaucourt (55500)			<div> L'ÉNERGIE DURABLE DES TERRITOIRES 2, rue de l'Épine 59650 Villeneuve-D'Ascq mail : manon.achalme@escofi.fr tél : +33 6 40 44 11 87</div>			
Echelle :	MENAUCOURT PC-04.2							
Date	Format papier: A3							
27/08/2026								

P.34/60



II. Présentation du projet

1. Surfaces concernées

Le projet concerne les surfaces suivantes :

- Surface cadastrale : surface des parcelles cadastrales concernées par l'implantation : 58.3 ha.
- Surface agricole : surface des parcelles concernées par l'implantation et déclarées à la PAC : 53.1 ha.
- Surface clôturée : surface située à l'intérieur des clôtures d'enceinte du projet : 40.9 ha.

2. Justification du projet d'aménagement

Le projet proposé est un *projet agrivoltaïque* qui prévoit d'accompagner la création d'un atelier ovin sur l'exploitation partenaire, grâce à l'apport d'un ombrage maîtrisé permettant de réduire le stress hydrique des parcelles tout assurant un partage lumineux suffisant pour la végétation fourragère, afin d'aboutir à une pousse de l'herbe plus importante.

Le projet permettra également la production d'électricité d'origine renouvelable. Ce projet s'inscrit directement dans la politique nationale de développement des énergies renouvelables et plus particulièrement du solaire photovoltaïque. En effet, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et de l'accroissement de l'efficacité énergétique, dans le double objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de sécuriser son approvisionnement énergétique.

Ce projet est également en accord avec les objectifs nationaux de préservation de l'usage agricole des terres en lien avec l'autonomie alimentaire, de transition vers une agriculture plus durable et d'amélioration des revenus et de la qualité de vie des agriculteurs. Il répond ainsi au défi de la transition agro-écologique en permettant l'accroissement conjoint des productions agricoles et électriques bas carbone tout en préservant les milieux et la biodiversité.

3. Caractéristiques techniques

Le projet consiste en la mise en œuvre de structures fixes mono-pieux supportant 38 832 panneaux photovoltaïques de puissance unitaire de 615 Wc. La centrale agrivoltaïque aura une puissance installée de 23.88 MWc pour une production estimée de 28 441 MWh/an.

Le point bas des structures est situé à 1.5 m pour permettre une bonne gestion du troupeau d'ovins pâturant sur la parcelle.

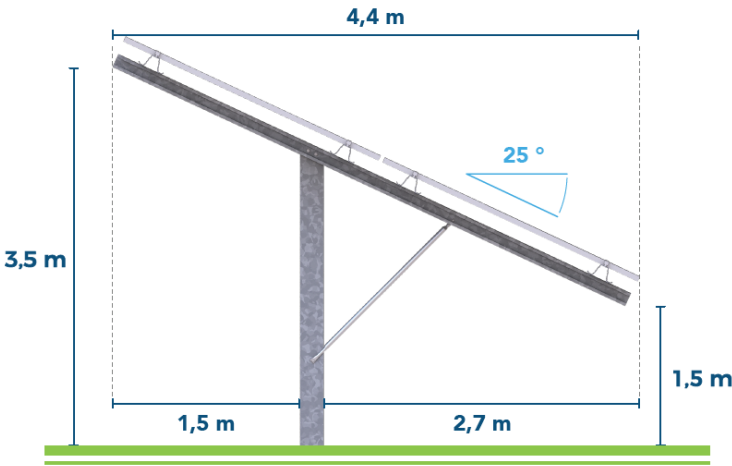


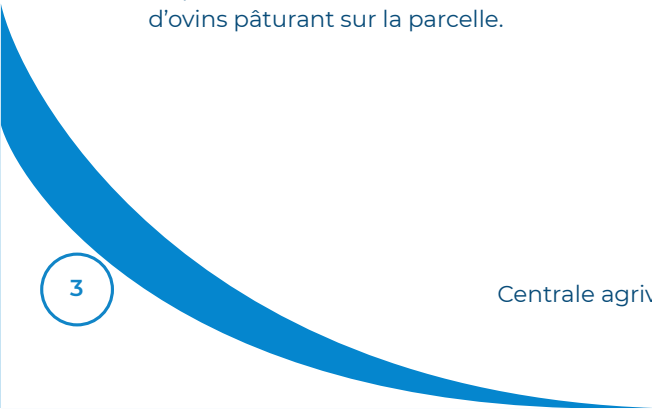
Schéma de la structure

Les structures sont maintenues au sol par des fondations en mono-pieux sur pieux battus.

L'ensemble des tables photovoltaïques correspondra à une surface projetée de 9.7 ha soit 23,7 % d'occupation de la surface clôturée.

La distance entre les pieux de deux rangées de tables varie en fonction du type de sol. Dans la zone au Nord des serres, majoritairement constituée de calcosol caillouteux, cette distance est de 12 m. Le Taux d'Occupation du Sol (TOS) est de 36 %. Dans la zone Sud (rendosol et calcosol colluvionne), un plus grand espacement est nécessaire. La distance entre les pieux est de 14.5 m, soit un TOS de 30 %.

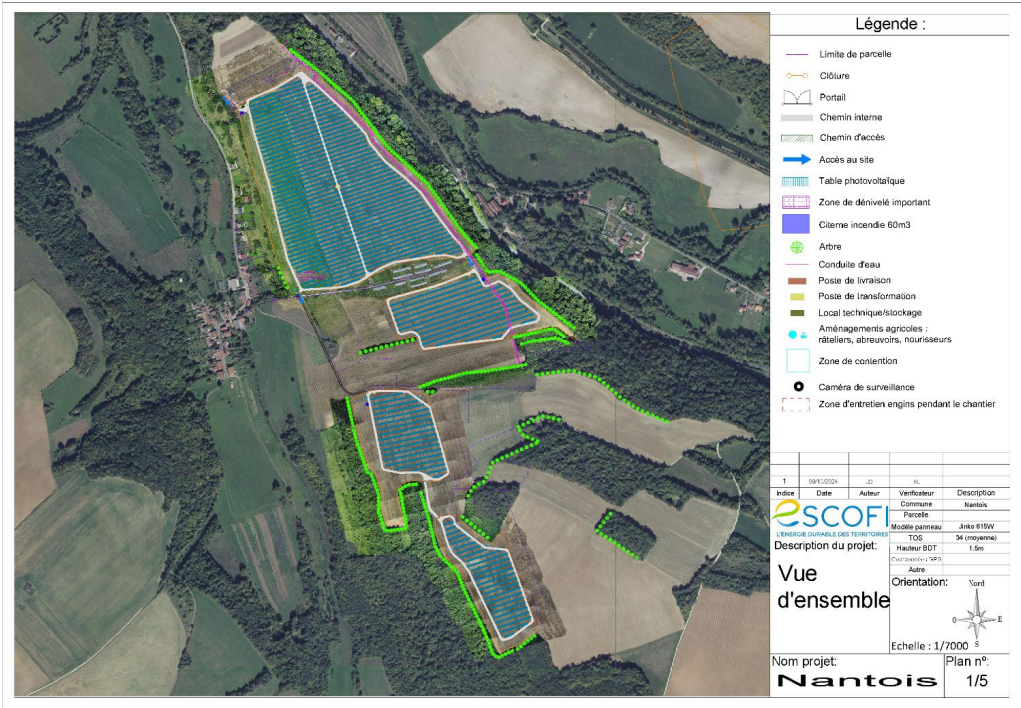
Que ce soit au Nord ou au Sud, le TOS est inférieur à **40 %, répondant ainsi aux exigences du Décret n°2024-318 du 8 avril 2024.**



Centrale agrivoltaïque des Bussières à Nantois, Naix-aux-Forges et Menaucourt (55) – Dossier de demande de permis de construire
PC 4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Nom du projet : Centrale agrivoltaïque des Bussières			Architecte :	Maître d'ouvrage : Centrale agrivoltaïque des Bussières	Légende :
Contenu du plan : PC-04.3 NOTICE DESCRIPTIVE			 <p>I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS</p>	Contact :  <p>ESCOFI L'ÉNERGIE DURABLE DES TERRITOIRES 2, rue de l'Épine 59650 Villeneuve-D'Ascq mail : manon.achalme@escofi.fr tél : +33 6 40 44 11 87</p>	
Commune (s): Commune de Menaucourt (55500)					
Echelle :	MENAUCOURT PC-04.3				
Date		Format papier: A3			
27/08/2026					

P.35/60



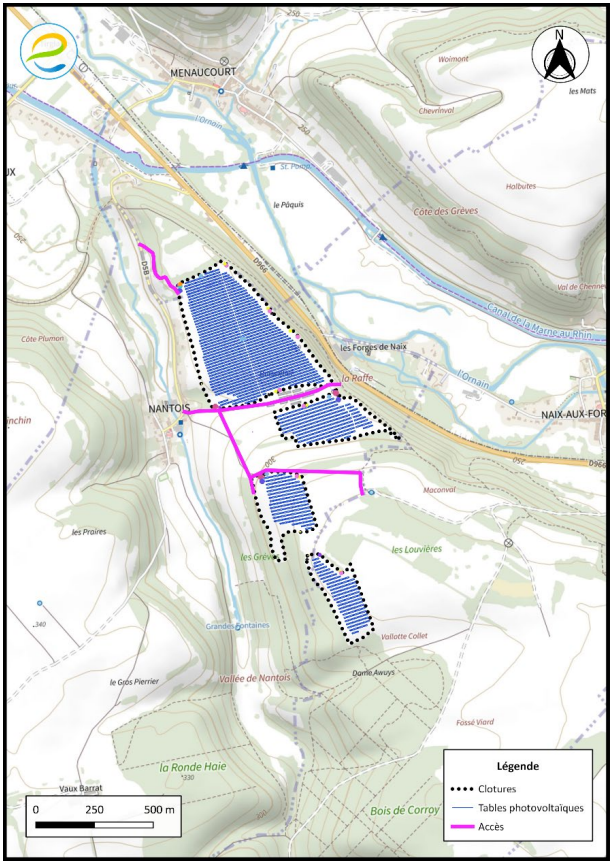
Implantation des rangs de tables sur le site du projet

4. Accès au site

Le principal accès au site se fera par un chemin forestier privé reliant la centrale agrivoltaïque à la route départementale D5B appelée rue de Menaucourt.

Deux autres accès secondaires relient les îlots Sud au village de Nantois.

L'entrée sur le site sera réservée à l'exploitant agricole et aux équipes de maintenance du parc agrivoltaïque.



Routes desservant le projet

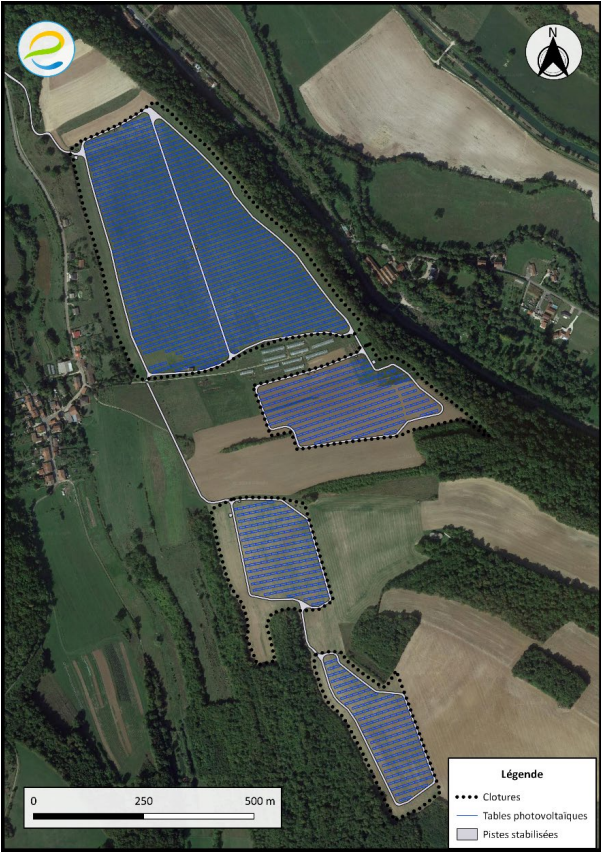
5. Voies de circulation

Le parc agrivoltaïque sera desservi par des pistes carrossables stabilisées de 5 m de large, **sur une longueur de 5 378 m**. L'aire occupée par ces pistes stabilisées est de 28 346 m².

Les pistes stabilisées seront recouvertes d'une couche de réglage en GNT 0-31,5 de couleur claire sur une épaisseur d'environ 30 cm. Cette couche sera soigneusement réglée et compactée, ce qui lui permettra de rester perméable afin de ne pas modifier l'hydraulique locale.

Nom du projet :			Dossier de Permis de Construire Centrale agrivoltaïque des Bussières		Architecte :	Maître d'ouvrage : Centrale agrivoltaïque des Bussières	Légende :
Contenu du plan :			PC-04.4 NOTICE DESCRIPTIVE		<div>I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS</div>	<div>Contact : <div>ESCOFI</div><div>L'ÉNERGIE DURABLE DES TERRITOIRES</div> 2, rue de l'Epine 59650 Villeneuve-D'Ascq mail : manon.achalme@escofi.fr tél : +33 6 40 44 11 87</div>	
Commune (s):			Commune de Menaucourt (55500)				
Echelle :	MENAUCOURT PC-04.4						
Date			Format papier:				
27/08/2026			A3				

P.36/60



Plan des pistes internes de la centrale

6. Aménagements agricoles

Le projet prévoit la mise en œuvre des équipements agricoles suivants :

- Mise en œuvre de clôtures périphériques de 2 m de hauteur à maille suffisamment élargie pour laisser passer la petite faune mais protéger les pâtures des prédateurs et ravageurs (renards, sangliers),
- Mise à disposition de clôtures temporaires pour assurer le pâturage tournant,
- Mise en œuvre d'abreuvoirs alimentés par un réseau dédié, dans chaque îlot,
- Mise à disposition de points d'affouragement (nourrisseurs et râteliers), dans chaque îlot.

7. Aménagements techniques

Le projet prévoit, pour son bon fonctionnement :

- La création de cinq postes de transformation permettant de mettre à niveau la tension du courant alternatif aux exigences du réseau Enedis,
- La création d'un poste de livraison, lieu de comptage et de vente de l'électricité produite au réseau national.

Pour la protection incendie :

- Mise en œuvre de 3 capacités de stockage d'eau d'extinction incendie de 60 m³ chacune, réparties de manière à couvrir l'intégralité du site, conformément aux exigences du SDIS.

8. Aménagements paysagers

Pour sa bonne intégration paysagère, et suite aux demandes des habitants au cours des permanences publiques et des conseils municipaux, le projet prévoit le renforcement des haies et la plantation de haies supplémentaires. Ces éléments sont précisés dans la notice paysagère en pièce 6.

Ces aménagements suivent les préconisations de l'association Meuse Nature Environnement, qui a réalisé une étude, située en annexe, portant sur le renforcement et la création de haies sur le site. Les haies seront composées d'arbustes et d'arbres de haut jet pour marquer la trame et offrir une diversité alimentaire (fruits, pollen, bois, etc.), paysagère et de gîtes la plus importante possible.

Les espèces plantées seront adaptées aux caractéristiques abiotiques du site (haut de plateau venteux, terrain calcaire, faible rétention en eau) :

Arbustes	Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>), Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>), Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Eglantier (<i>Rosa canina</i>).
Arbres de haut jet	Chêne pédonculé (<i>Quercus pedunculata</i>), Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>), Hêtre commun (<i>Fagus sylvatica</i>).

Les haies auront une largeur de 2.5 m à la plantation avec un empiètement de 5 m au stade final de développement. Les végétaux seront plantés en quinconce pour former une haie champêtre triple, de manière aléatoire pour limiter l'uniformisation et offrir une diversité de micro-habitats.



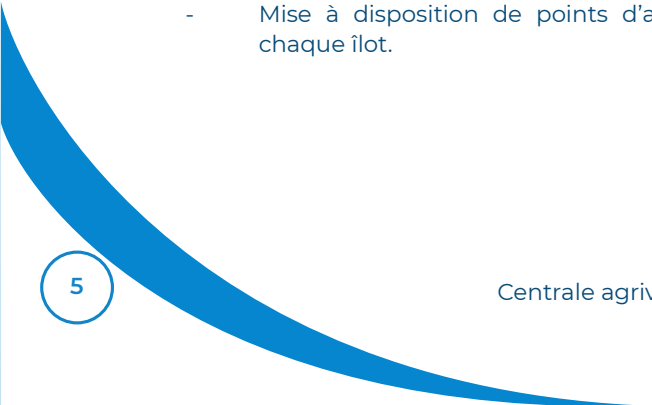
Viorne Lantane



Noisetier commun



Chêne pédonculé

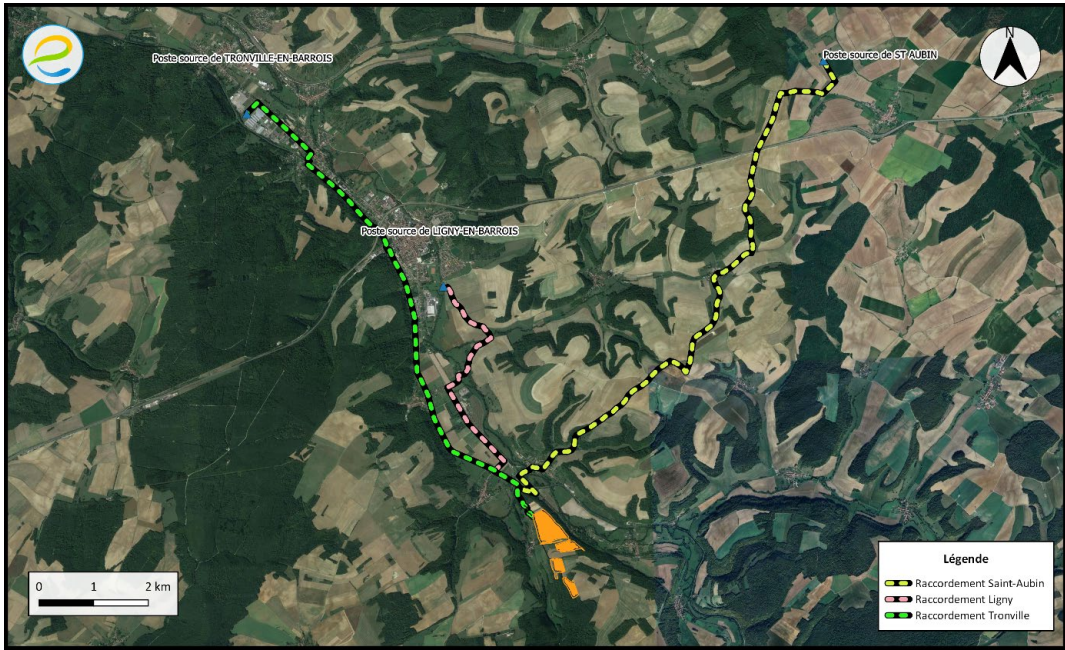


Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Centrale agrivoltaïque des Bussières			Architecte :  I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Maître d'ouvrage : Centrale agrivoltaïque des Bussières Contact :  ESCOFI L'ÉNERGIE DURABLE DES TERRITOIRES 2, rue de l'Épine 59650 Villeneuve-D'Ascq mail : manon.achalme@escofi.fr tél : +33 6 40 44 11 87	Légende :
Contenu du plan : PC-04.5 NOTICE DESCRIPTIVE					
Commune (s): Commune de Menaucourt (55500)					
Echelle :	MENAUCOURT PC-04.5				
Date 27/08/2026		Format papier: A3			

P.37/60



Illustrations des diverses essences plantées



Tracé prévisionnel du raccordement aux poste-source les plus proches selon 3 hypothèses

9. Raccordement au réseau

L'ensemble des travaux liés au raccordement du parc agrivoltaïque sur le réseau public sera réalisé par l'exploitant Enedis ; le coût sera quant à lui pris en charge par le porteur de projet.

Les modalités de raccordement au réseau public ainsi que le tracé seront établis par Enedis après obtention du Permis de Construire, comme l'exige la réglementation actuelle.

D'après l'analyse menée par ESCOFI, trois postes-sources à moins de 15 km sont susceptibles d'accueillir le raccordement du projet : Ligny-en-Barrois, Tronville-en-Barrois et Saint-Aubin. L'hypothèse conservée est un raccordement au **poste source à créer de Saint-Aubin**, à environ 13 km du site du projet.

Il est à noter que cette hypothèse pourrait être amenée à évoluer en fonction des évolutions du réseau (renforcement de postes, création, etc.) dans le cadre des évolutions fréquentes du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables. L'obtention d'un Permis de Construire étant un préalable à la demande de raccordement, une éventuelle modification serait précisée par demande de Permis modificatif.

Comme le montre l'illustration suivante, le réseau de raccordement sera enterré et suivra préférentiellement les voies routières existantes.

Nom du projet :			Dossier de Permis de Construire Centrale agrivoltaïque des Bussières		Architecte :		Maître d'ouvrage : Centrale agrivoltaïque des Bussières		Légende :	
Contenu du plan :			PC-04.6 NOTICE DESCRIPTIVE		<div>I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS</div>		<div>Contact :  2, rue de l'Epine 59650 Villeneuve-D'Ascq mail : manon.achalme@escofi.fr tél : +33 6 40 44 11 87</div>			
Commune (s):			Commune de Menaucourt (55500)							
Echelle :	MENAUCOURT PC-04.6									
Date			Format papier:	A3						
27/08/2026									P.38/60	